

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E ,  
OU P A P I E R - N O U V E L L E S  
DE T O U S L E S P A Y S E T D E T O U S L E S J O U R S .

Du VENDREDI 27 Juillet 1792.

P I É M O N T .

Extrait d'une lettre de Turin , du 18 juillet.

ON continue à répandre ici que les François veulent attaquer le Piémont , & menacent aussi les autres puissances de l'Italie , tandis qu'il est évident qu'ils ne songent qu'à se tenir sur la défensive ; mais c'est un prétexte dont se sert la cour de Sardaigne pour avoir l'air d'être forcée de s'unir aux ennemis de la France , & pour que le peuple paie sans murmurer les frais d'une guerre injuste. C'est là le principal objet de la lettre pastorale que vient de publier l'archevêque de Turin ; il invite le peuple à prier pour le succès des armes piémontoises contre une nation également ennemie de Dieu & des rois. Cette lettre n'a pas paru cependant assez forte à l'aristocratie , qui a cru y entrevoir en quelques endroits les opinions populaires du cardinal. Il est , au reste , difficile que Dieu protège les projets ambitieux & injustes de la cour de Turin , dont la politique toujours perfide a provoqué une guerre contre la France , en insultant son ministre , en s'unissant à ses ennemis déclarés , & en soulevant contre elle toutes les puissances d'Italie.

Les troupes autrichiennes qui doivent passer de la Lombardie dans le Piémont , ne sont pas encore en mouvement. Le général *Strafald* , nommé pour les commander , n'est pas encore arrivé à Milan ; on assure même qu'il n'y est plus attendu. Jusqu'à présent nos préparatifs hostiles consistent en quinze mille hommes campés dans la Savoie , & en huit à neuf mille dans le comté de Nice. Cette guerre pacifique , ainsi qu'on affecte de l'appeller , a déjà coûté plus de neuf millions. Plusieurs personnes croient encore de bonne foi qu'on se tiendra sur la défensive , & que la cour de Sardaigne ne refuseroit pas de reprendre les négociations , si on pouvoit traiter avec les représentans de la nation française , & non avec les agens d'une faction. Mais il est plus vraisemblable que les Piémontois resteront spectateurs des premières opérations de la guerre , & que si elles sont favorables aux ennemis de la France , ils ne tarderont pas à commencer les hostilités.

On vient de déclarer la grosseffe de la duchesse d'Aoste : cet événement n'a chagriné que le prince de Piémont.

A N G L E T E R R E .

De Londres , le 17 juillet.

Onze cents artilleurs sont en marche pour le camp de Bagshot. Ils ont avec eux 27 pièces de campagne. La revue royale aura lieu le 4 ou le 6 du mois prochain , & le camp sera levé le 8 ; le roi , la reine & les princesses se rendront à Weymouth.

L'escadre d'observation , sous les ordres du lord Hood , est sortie depuis le 11. Elle consiste en un vaisseau de guerre de 90 canons , six de 74 , deux de 32 , une sloop de guerre de 28 , deux de 24 , une de 18 , trois de 16 , une de 14 , & une de 12.

On s'attend à l'arrivée de milord Cornwallis vers le mi-

lieu de septembre. On prépare déjà des fêtes pour célébrer ses victoires.

On n'est pas d'accord dans notre cabinet sur la guerre que l'impératrice de Russie fait à la Pologne. M. Pitt ne veut pas du tout que l'Angleterre s'immisce dans ces troubles , de peur d'être obligé d'imposer de nouvelles taxes. On assure cependant que la majorité du conseil veut que l'Angleterre parte des secours formidables & prompts à la Pologne opprimée & combattant pour sa liberté. Un autre argument de M. Pitt , est qu'il est sûr que la Prusse , alliée des Anglois , se formaliseroit si notre gouvernement déclaroit la guerre à la Russie. Le jeune ministre est fortement attaché à son opinion , la majorité ne l'est pas moins à la sienne , & l'on prétend que les affaires en sont au point que M. Pitt sera obligé , ou de céder , ou de quitter le ministère.

Fonds anglois , du 16 juillet.

Actions de la Banque . . . . . 204 3/4 à 5. — Des Indes . . . 209 1/2.  
Traites de la compagnie . . . . . 110. — 3 idem conf. . . 91 1/2.

P A Y S - B A S .

De Bruxelles , le 11 juillet.

Le silence gardé par le gouvernement sur l'affaire d'Orchies , faisoit présumer qu'elle n'avoit pas été favorable aux Autrichiens. Pour éclairer les esprits , on vient de publier dans la Gazette de la cour la relation suivante :

Bulletin de l'armée , du 15 juillet.

» M. le lieutenant-général comte Latour ayant résolu d'attaquer le 15 , à la pointe du jour , la ville d'Orchies , d'où il avoit eu rapport qu'il se trouvoit une garnison de 7 à 800 hommes , il détacha à cet effet M. le comte de Keim , avec un bataillon de Bender , pour attaquer cette ville du côté de Valenciennes & de Douay , & marcha lui-même avec un autre bataillon vers la porte de Tournai.

» Quelques patrouilles & paysans armés au-devant d'Orchies , qui donnerent sur notre avant-garde , porterent cependant l'alarme à la garnison qui se trouva rangée en bataille , soutenue de deux pièces de canon devant la ville , ce qui engagea le combat avec les chasseurs de l'avant-garde , avant le moment où l'attaque combinée devoit se faire. C'est à cette première décharge que nous perdimus le capitaine Griger de l'artillerie , tué du premier coup qui se tira des fauxbourgs de la ville , & que le brave major Dandigny de chasseurs fut blessé.

» La colonne de M. le colonel de Keim , qui avoit le plus long chemin à faire , & qui avoit repoussé en attendant les avant-postes ennemis , étant arrivée cependant quelque tems après près du moulin à vent sur le mont-calvaire , commença l'attaque par les fauxbourgs avec cinq cents hommes , ayant laissé le reste pour observer les routes de Douay & de Valenciennes. L'ennemi fit face contre elle des remparts de la ville ; mais aussi tôt que la porte de Douay fut enfoncée à coups de canon & de haches , le colonel y entra à la tête de son monde , tandis que le capitaine baron de Craisheim escadala la ville d'un autre côté. On fit maia-basse sur tout ce

qui fut trouvé les armes à la main. La garnison ennemie se précipita, durant ce tems, hors de la porte opposée par où elle trouva le moyen de se sauver, parce que le détachement qui devoit l'en empêcher avoit manqué cet objet par le brouillard. Elle y forma une espede de carré qu'attaqua le capitaine baron de Craitsheim avec sa compagnie; & lorsque le colonel baron de Keim eut rassemblé le reste de son monde détaché pour nettoyer les remparts & les rues, & qu'il étoit préparé pour s'avancer sur ce carré avec un détachement d'infanterie devancé par un peloton de chevaux-légers de Latour, sous les ordres du capitaine baron de Vincem, l'ennemi prit la fuite, & abandonna un canon de quatre livres de balles, avec un caisson de munitions, dont s'emparèrent les capitaines barons de Craitsheim & de Vincent.

» L'ennemi a perdu environ 70 morts, peut-être au-delà, & a laissé dans la ville un magasin assez considérable, qu'il eût cependant été impossible de brûler sans incendier la ville.

» M. le colonel de Keim, qui répugnoit à se porter à ce dernier parti, traversa donc la ville sans permettre à aucun de ses soldats de sortir de ses rangs, ce qui donna l'exemple rare d'une ville prise d'assaut, où tous les habitans paisibles restèrent dans une sécurité parfaite, ouvrirent leurs maisons & leurs boutiques, & ne donnerent aucun signe de frayeur.

» Cette colonne n'a perdu que 4 morts & 6 blessés, & l'autre a eu 10 morts & un plus grand nombre de blessés, à l'attaque des faubourgs. Nous avons fait 9 prisonniers. A midi toutes les troupes rentrèrent au camp de Tournai.

#### F R A N C E.

#### A R M É E D U N O R D.

*Du camp retranché de Maubeuge, le 22 juillet.*

Les Autrichiens continuent à occuper Bayay & à pousser leurs travaux; leur position est à-peu-près la même que celle qu'avoit prise M. de la Fayette sur Malplaquet. L'intention qu'ils paroissent avoir de s'emparer entièrement de la forêt de Mormail, pour couper toute communication sur Valenciennes, & pour menacer à la fois le Quesnoy, Landrecy & Avesnes, a décidé le général Lanoue à pousser sur la forêt un détachement de 300 grenadiers & chasseurs à cheval, en attendant les forces plus considérables que le général Dillon doit y jeter. Ce détachement est parti avant-hier: nous savons qu'il a été jusqu'à une demi-lieue de Bayay, qu'il y a surpris une grand-garde autrichienne la bayonnette au bout du fusil; lui a tué cinq hommes, ainsi que l'officier qui le commandoit, & lui en a blessé dix à douze: nous n'avons eu qu'un homme tué & trois grenadiers blessés. Des forces supérieures ont forcé le détachement à se replier sur la forêt; il continue à y inquiéter l'ennemi, & ne doit rentrer que dans deux ou trois jours.

Les troupes ici se conduisent bien; elles ont une grande confiance dans leurs chefs & leurs généraux, & recevront rigoureusement les ennemis, si, comme on l'assure, ils ont le projet d'attaquer le camp retranché.

*Extrait d'une lettre de Maubeuge, du 23 juillet.*

M. Richardot, lieutenant-colonel du 5<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, qui étoit sorti pour faire une reconnaissance, & dont on étoit inquiet, s'est avancé jusqu'à trois quarts de lieu de Bayay, qui est occupé par le prince de Saxe; il a repoussé très-vigoureusement plusieurs petits postes, s'est battu avec une grand-garde ennemie, dont le commandant a été tué, ainsi que plusieurs soldats; d'autres ont été faits prisonniers. Se repliant ensuite sur la Sambre, M. Richardot a fait couper les ponts qu'on lui avoit désignés, & après avoir passé trois heures à Barlemont, il a été obligé de se retirer sur Landrecy, ayant appris que l'ennemi le tournoit par la forêt de Mormail,

M. Richardot n'a perdu que deux grenadiers. Il se porta aujourd'hui sur le Quesnoy.

*Bulletin exact de Bayay.*

Le 17 de ce mois, les Autrichiens se sont avancés vers Bayay, au nombre de 10 mille; ils n'ont trouvé aucune résistance: 2 ou 300 sont entrés dans la ville, le reste de l'armée est resté à un village nommé Hondain, à une demi-lieue de Bayay; ils y sont campés depuis ce tems. Le général a fait chercher dans tous les villages les paysans qui n'étoient point occupés, pour les faire travailler à des retranchemens. Ayant aperçu que plusieurs femmes & filles restoient dans leurs maisons par crainte, & négligeoient de recueillir les ouvrages qu'ils avoient sur les campagnes, leur a fait ordonner de continuer leurs travaux. On assure qu'ils sont actuellement au nombre de 20 mille, & qu'ils en arrivent encore. Ils mettent la plus grande activité à faire leurs retranchemens, & sont déjà bien fortifiés. Quelques hulans ont eu la hardiesse d'aller voir le camp de Famen, ce camp, qui devoit être aujourd'hui occupé par M. de la Fayette, ne le sera plus. Neuf bataillons de volontaires de son armée, que j'ai vu arriver pour s'y rendre, ont reçu contr'ordre, & on les a envoyés camper derrière la ville de Condé; c'est là où va se faire le camp.

#### D É P A R T E M E N T D E L A D R O M E.

*De Montelimar, le 17 juillet.*

Le premier bataillon des volontaires de la Haute-Garonne & un détachement des dragons du régiment ci-devant Peruthièvre, sont arrivés aujourd'hui en cette ville de l'expédition de Jalès. Les révoltés ont été réduits; le sieur Saillant, leur chef, se disoit commandant de la province de Languedoc pour Monsieur & monseigneur le comte d'Artois, a été pris sur la frontière du département de la Lozère, de même que sept de ses officiers inférieurs; ils ont été tous décapités, leurs cadavres sont exposés dans le cimetière de Vans, leurs têtes ont été promenées sur des piques, à Joyeux & aux lieux circonvoisins; trois ou quatre prêtres réfractaires ont été décapités, de même qu'un sieur Theron, ci-devant entrepôseur de tabac aux Vans. Quelques jours avant d'être attaqué, le sieur Saillant avoit répandu avec profusion dans tous les villages voisins de Jalès une grande proclamation en placard, dite imprimée à Coblenz, contenant son plan de contre-révolution. Après avoir énoncé ses pouvoirs, & invité les François à lui obéir, il déclaroit l'assemblée nationale coupable de leze-majesté au premier chef, de même que tous les fonctionnaires publics de la constitution; il devoit de payer l'impôt, sinon entre ses mains; suspendoit le pouvoir des nouveaux tribunaux, & ordonnoit aux membres des anciens de reprendre leur exercice, avec promesse d'être protégés; ordre de faire main-basse sur les huguenots, sur les clubistes; de s'emparer des prêtres qui ont prêté le serment, &c.

Les châteaux de Jalès, de Bannes & un autre ont été réduits en cendres; environ 400 rebelles ont péri; ils étoient au nombre de 1500 dans le château de Bannes quand ils ont fait leur retraite. Les troupes qui ont été employées à cette expédition ont montré un zèle incroyable. Les habitans de ce malheureux pays qui auparavant fouloient aux pieds la cocarde nationale, feroient dix lieues à présent pour s'en procurer.

*De Paris, le 27 juillet.*

Les préparatifs du roi de Sardaigne sont assez alarmans pour qu'on oppose à ses menaces toutes les forces du Midi; M. Montefiou a prévu, ainsi que nous l'avons annoncé depuis plusieurs semaines, que l'ennemi chercheroit à pénétrer

par le fort Barraux jusqu'à Lyon. Si les fédérés des départemens méridionaux sont animés d'un zèle vraiment patriotique, c'est là qu'ils devraient tourner leur marche & leurs efforts. Dans une adresse à l'assemblée nationale, l'armée du Midi se plaint de n'avoir que 34 mille hommes pour garder une frontière de cent lieues, & de pouvoir à peine former un corps disponible de 12 mille hommes : mais quand elle ajoute que le roi s'arde à 38 mille hommes, c'est une erreur ; il n'a que trente-six mille hommes, y compris ses milices & les 12 mille Autrichiens du Milanais : encore sera-t-il obligé, pour faire agir cette armée, de dégarnir ses places fortes.

Après l'ouvrage de M. Necker sur le pouvoir exécutif dans les grands états, un des plus remarquables est celui que M. Mounier vient de publier, intitulé : *Recherches sur les causes qui ont empêché les François de devenir libres, & sur les moyens qui leur restent pour acquérir la liberté. A Paris, chez Gattey.* Les deux ouvrages s'accordent assez sur les principes : ils tendent également à donner à la constitution angloise une préférence marquée sur la nôtre, & à fournir les moyens de substituer le régime britannique au régime présent ; mais il s'en faut beaucoup que les deux auteurs aient écrit de concert, puisque M. Mounier fait à M. Necker les reproches les plus amers, & semble attribuer une partie des mauvais succès de la révolution à la théorie de l'ex-ministre en faveur du veto suspensif. Il ajoute que les proclamations ont encouragé l'esprit de faction, & il condamne l'adhésion formelle du roi aux principes de la constitution, le 4 février 1790. M. Mounier développe dans cet écrit des points importants de notre ancien droit public ; & il appuie sur la nécessité de ne reconnoître jamais un corps particulier dans la noblesse. La chambre-haute qu'il propose seroit composée des princes du sang, de quelques évêques & des pairs anciens ou à créer nouvellement, que le roi choisiroit parmi les citoyens les plus recommandables par leurs richesses & leur mérite, & dont la dignité pourroit se transmettre comme en Angleterre. Quant à ceux qui prennent le titre de nobles, il cherche à montrer qu'en abolissant tout salaire pour les députés, & en n'admettant à la députation que de grands propriétaires, & au droit d'électeurs, que des citoyens ayant une propriété foncière, ces nobles trouveroient alors dans la représentation des communes, ainsi qu'ils trouvent en Angleterre, une carrière facile & brillante, sans qu'il y eût entre les citoyens, ces séparations odieuses qui entretiendroient une guerre perpétuelle, & sans que le monarque eût à redouter un corps puissant, que M. Mounier prouve avoir été, dans tous les tems & dans tous les pays, l'ennemi de la royauté & la cause des guerres civiles.

On fait que les aristocrates effrénés ne se proposent rien moins, s'ils ont des succès dans cette guerre, que de rétablir l'ancien régime tout pur. Qu'ils lisent, pour modérer leur effervescence, ces deux derniers écrits de MM. Necker & Mounier ; & ils verront que si, avec la force étrangère, il leur étoit possible de renverser l'ordre actuel, ils ne pourroient compter sur un gouvernement régulier & stable, même sur l'exercice libre de la puissance royale, qu'en suivant les principes tracés par les deux publicistes, à qui l'expérience & la théorie ont donné le plus de connoissances sur les bases essentielles à la constitution d'un pays tel que la France.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

( Présidence de M. Lafond-Ladebat ).

Suite de la séance du mercredi 25 juillet.

Après une discussion souvent interrompue par des vocifé-

rations & des clameurs, par des propositions incohérentes & étrangères à la question, par les murmures outrageans & par les *bravo* impératifs des tribunes, le président a été rappelé à l'ordre.

M. Chabot a repris la parole pour développer son opinion ; il a soutenu que si les autorités constituées ne pouvoient pas sauver le peuple, le peuple seroit averti par la discussion de l'assemblée qu'il doit se sauver lui-même.... M. Delsaut s'est présenté à la tribune pour répondre à l'opinion inconstitutionnelle de M. Chabot, mais il n'a pu se faire entendre.....

Dans une tribune, à l'extrémité de la salle, M. Briffot demandoit que l'assemblée portât toute son attention sur les moyens de prévenir les dangers de la patrie... Il sollicitoit la parole ; mais on a observé qu'il étoit urgent avant tout, de pourvoir à la défense des frontières : sur cette observation, l'assemblée a entendu M. Saint-Michel, qui a fait un rapport au nom du comité militaire... Le projet de décret présenté par M. Saint-Michel, porte la peine de mort contre tout commandant d'une place, qui la rendra avant qu'il n'y ait une brèche accessible & praticable au corps de la place, & avant d'avoir essuyé un assaut s'il se trouve des retranchemens intérieurs, à moins qu'il ne manque de vivres & munitions de guerres. M. Saint-Michel a proposé encore à l'assemblée, de décréter que les corps administratifs & les citoyens ne pourroient requérir le commandant d'une place de la rendre, sous peine d'être traités comme des révoltés, & des traîtres à la patrie : dans le cas où la brèche seroit praticable, & qu'il n'y auroit pas de retranchemens intérieurs, le commandant ne pourroit rendre la place sans l'avis des municipalités & corps administratifs, s'ils se trouvoient dans la place.

Le projet de décret a été adopté presque sans discussion...

M. Tardiveau a fait un rapport sur la manière dont les embaucheurs devoient être poursuivis : ceux qui seront accusés du crime d'embauchage seront poursuivis par les tribunaux ; les militaires seront jugés par les cours martiales, suivant les dispositions du code pénal.

La discussion s'est établie ensuite sur le projet de M. Genfonné, qui avoit proposé dans un moment de fermentation de municipaliser le despotisme en accordant à la municipalité de Paris une police dictatoriale... M. Briffot s'est le premier mis sur les rangs pour appuyer le projet de décret. Nous avons remarqué deux choses dans son opinion.... M. Briffot a parlé contre les journaux incendiaires... M. Briffot a parlé contre les républicains régicides, & il a pensé que le système de M. Genfonné étoit le plus propre à prévenir tous les maux qui nous menacent.....

La discussion a été interrompue par l'admission à la barre d'un citoyen qui est venu se plaindre de l'adjudant de la garde nationale, qui n'a pas voulu lui laisser faire son service, sous prétexte qu'il n'avoit pas un habit d'uniforme. Cette espèce de dénonciation a fixé long-tems l'attention de l'assemblée. MM. Thuriot, Chabot, Lecointre - Puyravaux, ont regardé le refus de l'adjudant comme un délit grave. L'assemblée a renvoyé l'affaire au comité des inspecteurs de la salle.

Du mercredi 25 juillet. Séance du soir.

Une grande partie de cette séance a été employée à des dénonciations vagues & à des débats sans objet déterminé... Le ministre de la justice écrit à l'assemblée, pour demander une loi contre ceux qui, par leurs discours & leurs écrits, excitent au crime & au meurtre... Un membre a fixé ensuite l'attention de l'assemblée sur l'ancienne caisse des économats & des décimes ; il a cru que la nation pouvoit y

trouver de grandes ressources pour les frais de la guerre... M. Amelot a été chargé de rendre compte dans huitaine des sommes perçues par les receveurs des décimes... On craint beaucoup que la caisse des économats ne soit comme le trésor du château Saint-Auge, dont tout le monde parle, & que personne n'a trouvé encore....

Une foule de pétitionnaires ont été introduits à la barre ; quelques citoyens ont offert des dons patriotiques ; la plupart ont fait des dénonciations.... Les tribunaux, les juges de paix, les corps administratifs, les ministres, le roi, tout a été dénoncé dans cette séance.

Quelques hommes & quelques femmes sont venus demander la liberté de MM. Paris & Boulen, accusés d'avoir prononcé des discours séditieux ; il s'est élevé de violents débats à la suite de cette pétition... M. Bazyre a proposé de déclarer que les mandats d'arrêts décernés par les juges de paix, étoient attentatoires à la souveraineté nationale. Vainement a-t-on demandé la lecture des pièces pour prendre une décision motivée, la motion de M. Bazyre a été décrétée. Les juges de paix n'ont cependant pas été improuvés. M. Fauchet leur réserve une peine plus sévère....

Un M. Barbat-Duclozel de l'Esclore, qui traîne depuis quelques années une vie intrigante & misérable dans les tripots de Paris, est venu exprimer à la barre de l'assemblée le vœu de toutes les villes du département du Puy-de-Dôme. Cet étrange pétitionnaire, en dénonçant le pouvoir exécutif & les départemens, a demandé la permanence des sections. Cette pétition, convertie en motion par M. Thuriot, a été décrétée.... Un citoyen est venu ensuite demander que le roi donnât les armes de sa garde pour armer les citoyens qui vont aux frontières.... Cette pétition a donné lieu à une foule de dénonciations, & les dénonciations ont porté M. Lamarque à proposer à l'assemblée de déclarer que la terrasse des Feuillans fait partie de l'enceinte extérieure de la salle où le corps législatif tenoit ses séances. M. Fauchet a été plus loin encore, il a demandé qu'on soumit à la police de l'assemblée toutes les rues qui aboutissent immédiatement à cette enceinte. Ces deux propositions ont entraîné beaucoup de débats, & elles ont été décrétées au milieu des applaudissemens des tribunes....

Une demoiselle est venue demander à l'assemblée la permission d'aller servir la liberté dans les camps ; elle a demandé en même tems un décret d'accusation contre le général la Fayette. Après les éclats de rire auxquels cette apparition a donné lieu, l'assemblée a entendu une lettre du ministre de la marine & une lettre du ministre de la guerre... Le premier se plaint du directoire du département de la Corse, qui s'est permis de faire arrêter les armes qui se fabriquent à Tulle pour le compte de la marine... M. d'Abancourt fait part à l'assemblée de la position de nos armées. M. Arthur Dillon occupe les camps depuis Valenciennes jusqu'à Givet. M. la Fayette est à Montmédy. M. Luckner est à Metz. Le ministre ne connoit pas encore tous les mouvemens des généraux. M. Dumouriez, qui croit sans doute que le pouvoir exécutif est suspendu, n'entretient aucune correspondance.

La lettre de M. Dubouchage a été renvoyée au comité de Marine, celle de M. d'Abancourt à la commission extraordinaire.

Séance du jeudi 26 juillet.

Après quelques débats qui n'offrent aucun détail remarquable, M. Lacroix a pris la parole pour fixer la sollicitude de l'assemblée sur un fait de la plus haute importance ; c'est

l'armement qui se fait à Plymouth ; la flotte angloise doit être passée en revue le 4 août. M. Lacroix a demandé que le ministre des affaires étrangères rendit compte de la destination de cette flotte, & que, si le ministre l'ignoroit, le roi fût invité à demander au cabinet de Saint-James les motifs d'un armement aussi considérable. Un autre membre a observé que la Russie armoit également avec activité. Ces avis ont été pris en considération par l'assemblée, qui a déclaré que le ministre des affaires étrangères donneroit des renseignemens sur les armemens de l'Angleterre & de la Russie.

M. Hugau a fait ensuite un rapport sur la création & l'organisation d'une légion franche étrangère. L'assemblée a adopté le projet de décret tel qu'il a été présenté. — On ne pourra recevoir dans cette légion franche que des étrangers. — Elle sera formée de 2 mille 222 hommes. — Elle fournira 500 cavaliers, & le reste sera composé de fantassins. — Les services & les actions distinguées seront récompensés par la décoration militaire. — Il sera remis à la disposition du ministre de la guerre, pour la formation & l'équipement de cette légion, une somme de 2 millions 200 mille & quelques cents livres.

M. Thuriot a interrompu la discussion, pour observer à l'assemblée qu'on avoit donné une consigne dont l'effet étoit d'interdire aux citoyens l'entrée du jardin des Feuillans, qui avoisine la salle. Après de longs débats, il a été décrété que la consigne seroit levée.

Le ministre de la justice a rendu compte de la procédure commencée contre MM. Boulen & Paris. Ce compte n'a point apaisé le colere de M. Fauchet, qui ne demandoit pas moins qu'un décret d'accusation contre les juges de paix. L'affaire a été renvoyée au comité de législation.

( La suite à demain ).

( Demain nous parlerons du discours où M. Brissot, craignant pour l'assemblée la responsabilité des événemens, si le pouvoir exécutif étoit suspendu, s'est rapproché des opinions constitutionnelles ).

Changes d'avant-hier, 25 juillet, (omis).

Table with exchange rates for Amsterdam, Hambourg, Londres, Madrid, Cadix, Gènes, Livourne, Lyon, etc.

Cours des Changes étrangers, à 60 jours de date.

Table with exchange rates for Amsterdam, Hambourg, Londres, Madrid, Cadix, Gènes, Livourne, Lyon, etc.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 26 juillet 1792.

Table with public effects prices: Actions des Indes, Portion de 1600 livres, Emprunt d'Espagne, Action nouvelle des Indes, Caisse d'Escompte, Demi-Caisse.

Prix de l'argent du 26 juillet.

Pour avoir 100 liv. en arg., il en coûte 159 l. 0 s. en assignats. Un louis en or coûte 38 liv. 0 s. en assignats.